

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0134**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Aymeric VERICEL Développement Économique - Foncier

<u>Objet</u> :	Signature d'une convention avec le CROUS pour la mise en place du système de paiement IZLY
-----------------------	--

Rapporteur : Baptiste WAUQUIEZ

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) a déployé le système de paiement dématérialisé « IZLY », permettant aux étudiants d'effectuer leurs règlements au moyen de leur carte multiservices ou de leur téléphone portable sur l'ensemble des points d'encaissement agréés.

La ville du Puy-en-Velay exploite actuellement le restaurant universitaire du campus de l'IUT au

Délibération n° DEL_2026_0134 du mercredi 10 juin 2026

moyen de la solution de paiement « Pop and Pay », reposant sur l'utilisation de cartes spécifiques dont la gestion et le renouvellement génèrent des coûts de fonctionnement et des contraintes administratives.

Dans le cadre de sa politique d'accueil et d'accompagnement de la population étudiante, la Ville souhaite moderniser ce dispositif en permettant l'utilisation du système IZLY au sein du restaurant universitaire. Cette solution présente plusieurs avantages : les étudiants pourront approvisionner directement leur compte via l'application IZLY sans avoir à se déplacer à l'accueil de la mairie, tandis que le traitement des données relatives aux étudiants boursiers et non-boursiers sera automatisé grâce aux échanges avec le CROUS, permettant une gestion plus simple, plus rapide et plus fiable des tarifications applicables.

À cette fin, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Clermont Auvergne propose à la Ville de conclure une convention relative à l'agrément de ses points d'encaissement sur le réseau IZLY.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les points d'encaissement de la Ville pourront être raccordés au réseau IZLY, ainsi que les modalités de gestion des encaissements et des reversements associés.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite une adaptation du système d'encaissement du restaurant universitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention relative à l'agrément des points d'encaissement sur le système de paiement IZLY entre le CROUS Clermont Auvergne et la ville du Puy-en-Velay ;

Considérant l'intérêt de moderniser les modalités de paiement du restaurant universitaire, de simplifier les démarches des étudiants et d'améliorer l'efficacité de gestion du service ;

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention relative à l'agrément des points d'encaissement de la Ville du Puy-en-Velay sur la mise en place du système de paiement IZLY,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout avenant n'ayant pas pour effet d'en modifier substantiellement l'objet, la durée ou les conditions financières.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0134-DE



Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026